

## **23 février 2017**

### **Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration du Comité Municipal de Laniel Inc. jeudi le 23 février 2017 à 18 h 30 au bureau municipal de Laniel.**

Sont présents :

Christine Morin	Suzanne Béchamp
Herman Desroches	Maurice Dubois
Sylvain Denis	

Formant quorum sous la présidence de : Madame Patricia Noël

Autres présences : Susie Trudel, directrice  
Pierre Major, inspecteur

#### **2017-02-016**

Mme Patricia Noel souhaite la bienvenue à tous : il est 18 h 30

#### **2017-02-017**

Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 30 et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Herman Desroches

Secondé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé ;

Que l'article « affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

#### **2017-02-018**

Période de questions de l'assistance

#### **2017-02-019**

Demande verbale : permis émis

-Aucun permis émis pour la période

#### **2017-02-020**

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 janvier 2017

Il est proposé par Suzanne Béchamp

Secondé par Maurice Dubois

Et résolu unanimement

D'accepter le procès-verbal tel que présenté.

**2017-02-021**

Approbation des dépenses municipales

Il est proposé par Christine Morin

Secondé par Herman Desroches

Et résolu unanimement

D'accepter les dépenses municipales pour le mois de janvier 2017 au montant de 13 201.78\$.

**2017-02-022**

Le conseil prend acte de la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces comptes sont disponibles au bureau municipal pour consultation.

Il est proposé par Herman Desroches

Secondé par Suzanne Béchamp

Et résolu unanimement

De procéder à l'acceptation des comptes à payer totalisant 28 184.86\$ et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> au 23 février 2017.

Je soussigné, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C.M., art.961).

Signé à Laniel, ce 28 février 2017

---

Susie Trudel, directrice générale

-Le conseil décide de remiser le camion Dodge 1991. Donc ne pas payer les frais d'immatriculation.

**2017-02-023**

Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue

Avis de TNO Laniel concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire

CONSIDÉRANT QUE

En vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

CONSIDÉRANT QUE

La MRC de Témiscamingue a adopté le 16 décembre 2015 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

CONSIDÉRANT QUE La MRC de Témiscamingue a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT QUE En vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de Témiscamingue sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE Chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

En conséquence

Il est proposé par Sylvain Denis

Secondé par Christine Morin

Et résolu unanimement

-Que TNO Laniel donne un avis favorable aux propositions de la MRC de Témiscamingue contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

-Que cette résolution annule la résolution 2017-01-008

**Information :**

Pancartes entrée du village côté nord, suivi de dossier.

Suite aux informations reçues du Ministère des Transports, il y aurait possibilité de faire l'installation d'une enseigne de 8 X 12 pieds à 30 mètres de la route 101. Un bail est exigé du MRN. Mais pour ce secteur, un bail est déjà émis à un particulier. Voir avec cette personne s'il serait prêt à transférer son bail au comité municipal.

**Information :**

Circulation motoneige dans le village, suivi du dossier.

Le comité de sécurité publique a transféré notre demande à la Sûreté du Québec pour qu'il porte une attention spéciale à la signalisation de ce secteur. La SQ est supposé rencontrer les 2 clubs de motoneige et le comité municipal de Laniel.

**2017-02-024**

**Règlement no. 2017-01**

**Règlement sur la rémunération des membres du conseil d'administration du Comité municipal de Laniel inc**

**CONSIDÉRANT** que le Comité municipal de Laniel est un organisme sans but lucratif créé le 7 décembre 1978;

**CONSIDÉRANT** que la loi permet à un organisme sans but lucratif de rémunérer les membres de son conseil d'administration, à condition que cette rémunération soit raisonnable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Christine Morin  
appuyé par Sylvain Denis  
et résolu unanimement

Que le présent règlement no. 2017-01 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété qu'à compter de l'entrée en vigueur dudit règlement no. 2017-01, les dispositions suivantes s'appliquent :

1. La rémunération des membres est la suivante :

	Président	Conseiller/administrateur
Présence au conseil d'administration	220\$ / réunion	110\$ / réunion
Temps de travail au bureau	20\$ / heure	

2. Dans le cas du président du conseil d'administration, la rémunération totale annuelle inclut aussi le remboursement d'autres dépenses (autres réunions, frais de déplacement, etc), mais elle ne dépasse pas 9 240\$ par année.
3. Lorsque le présent règlement aura été adopté par les membres du Comité municipal de Laniel, il continuera à produire ses effets jusqu'à ce qu'un autre règlement le modifiant ou le révoquant ait été adopté.
4. Ce présent règlement s'applique à partir du 1er janvier 2017.

**2017-02-025**

**Stèle-radar planification 2017**

Il est proposé par Suzanne Béchamp  
Secondé par Herman Desroches  
Et résolu unanimement

De faire installer la stèle radar pour 2017 vis-à-vis la descente pour aller au quai public pour capter les véhicules qui arrivent vers le sud soit vers Témiscaming.

De demander au Comité de sécurité publique de faire l'installation de la stèle radar si possible au mois de juin ou juillet durant la pleine saison touristique.

**2017-02-026**

Fête nationale du Québec 2017

Il est proposé par Christine Morin

Secondé par Sylvain Denis

Et résolu unanimement

Que le Comité Municipal de Laniel fasse une demande d'aide financière pour la fête nationale du Québec 2017.

Que Susie Trudel ou Adèle Beauregard soient autorisées à signer les documents se rapportant à ce projet.

**Information :**

Une rencontre aura lieu à Témiscaming le 8 mars prochain concernant la démarche des structures municipales.

**Information:**

Consultation du ministère des Forêts des secteurs de coupe et des chemins pour les 5 prochains années.

**2017-02-027**

Calcium été 2017

Il est proposé par Herman Desroches

Secondé par Maurice Dubois

Et résolu unanimement

D'envoyer un appel d'offre pour l'achat de 80 000 litres de calcium liquide dont 45 000 litres de calcium à 35% et de 35 000 litres de calcium à 20%.

**Information :**

Le conseil est d'accord pour produire cette année encore l'info-journal de Laniel.

**Information :**

Le conseil est d'accord pour envoyer une lettre à Transport Beaulé pour leur faire part de la bonne qualité de l'ouverture de nos chemins pour la saison 2016-2017.

**Information :**

Reçu le compte rendu des démarches et du travail effectués par notre agent de développement. Lui demander de nous faire un compte-rendu avant chaque réunion du conseil.

**2017-02-028**

Période de questions de l'assistance

**2017-02-029**

Prochaine réunion prévue jeudi le 23 mars 2017 à 18 hrs 30.

**2017-02-030**

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Christine Morin

Secondé par Suzanne Béchamp

Et résolu unanimement

De lever l'assemblée, il est 20 hrs 00

---

Patricia Noël, présidente

---

Susie Trudel, directrice générale